

**Département du Finistère
Commune de LANVEOC**

ARRETE MUNICIPAL n° 073-2026

Réglementant le stationnement rue du Môle pendant les fêtes de la mer du lundi 13 juillet 2026

Nous, Maire de LANVEOC,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation – rue du Môle à Lanvéoc – le lundi 13 juillet 2026 à l'occasion des fêtes de la mer.

ARRETONS :

Article 1

Le stationnement des véhicules, dans les deux sens sera interdit rue du Môle, le lundi 13 juillet 2026 de 8h à 18h.

Article 2

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 4

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

A LANVEOC, le 19 juin 2026

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Christine LASTENNET



Publié le 22/06/2026